Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la ville de Crabtree, tenue le 12 janvier 2026, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2026.

- *Règlement d'emprunt 2025-466 autorisant les travaux et décrétant une dépense de 1 565 000 $ et un emprunt de 1 565 000 $ pour le projet de séparation d'égout combiné sur la 6e rue, entre la 4e avenue et la 6e avenue et abrogeant le Règlement 2025-460*

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le 26 mars 2026

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 26 mars 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 26 mars 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 mars 2026.